

Le directeur général

Paris, le 28 juillet 2023

Objet : Modification des taux directeurs de l'IEOM

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT N° 2023/09

Conformément aux décisions du Conseil de surveillance de l'IEOM, et en application de la note d'instruction aux établissements de crédit 2022-02 « Documentation générale de politique monétaire de l'IEOM », notamment sa troisième partie concernant les opérations de politique monétaire garanties, sa quatrième partie sur le réescompte et sa cinquième partie relative aux autres instruments de politique monétaire, les taux directeurs de l'IEOM sont fixés comme suit :

- **Taux de la facilité de dépôt (FD) : 3,85 %** à compter du 3 août 2023 ;
- **Taux du réescompte de crédit (REE) : 3,95 %** à compter de la prochaine mobilisation, soit le 3 août 2023 ;
- **Taux des lignes de refinancement à 6 mois (TLR) : 4,05 %** à compter du 3 août 2023 ;
- **Taux de facilité de prêt marginal (FPM) : 4,40 %** à compter du 3 août 2023.

La décision de modification du TLR ouvre une fenêtre de remboursement anticipé pour les LR6003, LR6004, LR36006, LR36007 et LR36008, dont la date d'ouverture est fixée au lundi 31 juillet 2023 et la date de clôture au mercredi 2 août 2023. Les éventuels remboursements anticipés seront réalisés le 3 août.



Ivan ODONNAT